



**Communauté de communes du Pays
des Écrins**

Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS
Président

Maison du Canton
1 rue du dispensaire
05120 L'Argentière-La Bessée

Le 23 janvier 2026 à Bourg d'Oisans

Objet : Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Écrins
Dossier traité par : Josselin Carrière - j.carrière@ccoisans.fr

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 19 janvier 2026 et conformément aux dispositions de l'article L.132-8 du Code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis avant enquête publique le projet arrêté de SCoT du Pays des Écrins et je vous en remercie.

Après étude des éléments composant le dossier, je vous informe que la Communauté de communes de l'Oisans, au titre de sa compétence SCoT- aménagement du territoire, n'a pas d'observation particulière à transmettre et émet un avis favorable au projet sus-cité.

En effet, votre projet nous a particulièrement intéressés dans la mesure où nos territoires voisins partagent des enjeux communs et similaires. Ainsi, nous vous rejoignons sur les approches proposées, notamment en matière de préservation des milieux et des ressources, de limitation de la consommation d'espaces NAF, de transition et d'adaptation au changement climatique ou encore sur la nécessité d'adapter l'offre en logements aux territoires de montagne.

La Communauté de communes de l'Oisans se tient à votre disposition afin de vous fournir toute information que vous estimerez nécessaire.

Dans cet esprit de coopération territoriale, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes considérations respectueuses.

Guy VERNEY,

Président de la Communauté de communes de
l'Oisans

